

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250527-2025_35-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

Date d'affichage

21/05/2025

Date de convocation

21/05/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Pouvoirs : 04
- Votants : 11

Votes exprimés : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 Mai, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 21/05/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	N. AUBRUN
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	R. NOVEL
I. BOUVET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO				

Secrétaire de séance : Mme R. NOVEL

OBJET : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2025-02 EN DATE DU 18 FEVRIER 2025 RELATIVE A L'APPROBATION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

- ✚ Vu les dispositions du Code de l'urbanisme, le Code général des collectivités territoriales, le Code rural et de la pêche maritime, et le Code du patrimoine,
- ✚ Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 février 2025, approuvant la révision du PLU de la commune de Brens

Considérant qu'une omission matérielle a été constatée dans la délibération du 18 février 2025 : l'annexe détaillant les modifications apportées au dossier du PLU à la suite de l'enquête publique n'a pas été jointe au document soumis à l'approbation,

Considérant qu'il y a lieu de régulariser cette omission en intégrant sans altérer le contenu ni la portée de la délibération initiale,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide que :

- La délibération du 18 février 2025 approuvant la révision PLU est modifiée afin d'y intégrer l'annexe intitulée « Modifications apportées au PLU à l'issue de l'enquête publique », annexée à la présente délibération.
- Cette annexe fait désormais partie intégrante du dossier approuvé du PLU et doit être jointe à toute reproduction ou consultation de la délibération d'approbation.
- Les autres dispositions de la délibération précitée demeurent inchangées.

La présente délibération sera transmise à la Préfecture pour contrôle de légalité, affichée en mairie, et l'annexe mise à disposition du public avec les autres pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré.

